Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 51 (1922)

Heft: 10

Rubrik: Caisse de retraite : rapport administratif pour l'exercice 1921

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

C'est ce que nous appelons « dessin d'illustration », récemment introduit aux examens de renouvellement du brevet.

Aux instituteurs qui s'intéressent au dessin et à son enseignement, nous leur recommandons le très bon livre : *Manuel de dessin à l'usage de l'enseignement primaire* (315 gravures en noir et 12 planches hors texte en couleurs), par Gaston Quénioux, Paris, Librairie Hachette et Cie. (Prix : 4 francs.)

Cet ouvrage est un guide de haute valeur pédagogique, fort bien écrit et abondamment illustré de dessins d'enfants.

Terminons enfin en constatant sans acrimonie, mais bien simplement que l'éducation des facultés de l'observation, de la compréhension, du jugement, de l'analyse et de la synthèse, par le moyen du dessin, n'est pas mise en pratique dans nos écoles primaires. Cependant le programme existe, il suffirait de l'appliquer.

Afin que le dessin soit respecté, respectons-en le programme.

J. Berchier, *professeur à l'Ecole normale.*

Caisse de retraite

RAPPORT ADMINISTRATIF POUR L'EXERCICE 1921

L'année 1921 marque la fin d'une période quelque peu agitée qui ne fut pas tout à fait exempte de lutte pour la Caisse de retraite. Du reste, a-t-on exemple d'une corporation qui ne se soit pas vue dans la nécessité de lutter, par la plume ou la parole, pour l'heureux aboutissement de ses revendications ? Si exemples il y a, ils ne doivent pas abonder. Des sots seuls peuvent se complaire béatement dans la pensée que des cailles dodues et toutes rôties vont leur tomber dans la bouche. Dans notre esprit, ce mot de lutte n'a jamais revêtu un caractère d'agression ou de violence. Il faut l'entendre dans le sens du travail intense qui a été fait pour l'aplanissement des obstacles nombreux posés au travers de la réalisation de nos vœux les plus chers. Or, il est rare qu'un obstacle se renverse de lui-même ; pour l'abattre, il faut de l'activité, de l'énergie, de la persévérance, de l'union dans l'effort. Nous ne saurions assez le répéter : à aucun moment, nos revendications n'ont été tapageuses pas plus que nos discussions n'ont été acerbes. Malgré les oscillations de l'opinion, en dépit des revirements soudains opérés dans quelques esprits à notre endroit, le corps enseignant fribourgeois — il faut le dire à sa louange — a su garder le calme commandé par les circonstances, calme qui a peut-être été en son temps un important facteur moral de succès. On n'aurait pu, à ce moment-là, en dire autant de certaines corporations imposantes par le nombre, en peine, comme nous, de poser, devant les parlements et les administrations, la question toujours brûlante des intérêts matériels.

Autant, sinon davantage, que l'amélioration des traitements, la revision de la loi sur notre Caisse de retraite eut le don de passionner les esprits. Par l'heureuse issue des démarches multiples faites en vue de la modification urgente des salaires, nous avions emporté le premier contrefort de la position ; pour couronner dignement l'œuvre du relèvement complet de notre situation matérielle, il s'agissait de conquérir le dernier bastion. Certes, l'enjeu de la lutte n'était rien moins que

quantité négligeable, puisqu'il y allait de la sécurité de nos vieux jours. A vrai dire, il y eut bien, dans nos rangs, un instant de grosse émotion, pour ne pas dire plus, lorsque parut, dans la *Liberté* du 2 mai, la note gouvernementale relative à la Caisse de prévoyance et de retraite en faveur des fonctionnaires de l'Etat. Le projet, comme on le sait, excluait le corps de gendarmerie et le personnel enseignant primaire. Pour alléger le navire, pour assurer à d'autres catégories d'employés ou de fonctionnaires la sécurité qu'ils rêvaient, on parlait ouvertement d'un moyen radical : jeter cavalièrement par-dessus bord les encombrants maîtres d'école et les modestes défenseurs de l'ordre, considérés comme *impedimenta* pour la bonne marche de l'œuvre que l'on avait en vue. Notre courageux organe, le *Faisceau mutualiste,* se fit l'écho des doléances des instituteurs en face de ce délestage aussi injuste qu'inattendu et stigmatisa cet ostracisme d'un nouveau genre. Heureusement le dernier mot n'était pas dit. Contre toute prévision, un changement d'idées favorable à notre cause se produisit au sein de l'honorable corps législatif qui, en fin de compte, vota l'équivalence de subside avec invitation expresse au Conseil d'Etat de mettre, *dans le plus bref délai,* notre Caisse de retraite en harmonie avec l'institution similaire des fonctionnaires de l'Etat.

Ce succès quasi inespéré, nous le devons à la courageuse et opportune intervention de quelques députés de la Gruyère qui ont reçu depuis une preuve tangible de notre reconnaissance. Aujourd'hui, la revision tant souhaitée est entrée en plein dans le domaine des réalités. Tout est bien qui finit bien. A la mémorable assemblée du 2 juillet 1921, la bonne entente entre tous les membres du corps enseignant, après quelques velléités passagères de particularisme, s'est traduite par une parfaite unité de vues qui a produit, au vu et au su des autorités et devant l'opinion publique, la meilleure impression. Le Comité a conscience d'avoir contribué à la réalisation de cette entente en concentrant son activité sur le programme qui lui a été assigné. A signaler ici une ombre au tableau : il est à regretter que les retraités n'aient pas trouvé grâce devant le Grand Conseil dans leur requête concernant l'amélioration de leur retraite, conformément à nos désirs et au vote intervenu le 2 juillet 1921.

Dans l'ordre des menus faits administratifs, glanons les plus saillants seulement pour ne pas allonger outre mesure ce rapport de gestion qui a une seule prétention : celle d'être le plus bref possible.

* * *

Les comptes de 1920 ont fait l'objet d'une remarque du Trésorier de l'Etat portant sur le bilan des comptes de l'année 1919, bilan qui, disait-il, n'était pas conforme au résultat des opérations annuelles additionnées du chiffre du bilan précédent. Défalcation faite du montant de 2,301 francs porté au bilan 1919 pour intérêts impayés et mobilier, il restait une somme de 4,394 fr. 40 en augmentation d'un résultat des comptes et qu'il fallait justifier. Par mémorandum du 24 août 1921, le caissier n'eut pas de peine à justifier la somme ci-dessus ; les comptes furent dès lors approuvés par l'autorité compétente.

Notre dévoué caissier crut devoir donner sa démission pour le 1er juillet 1921 ; il s'exprima même dans ce sens à deux reprises différentes. Dûment agréée et protocolée, cette démission ne fut retirée à aucun moment. Par suite de circonstances extraordinaires, elle ne sera toutefois effective qu'au 1er juillet 1922. M. Pierre Lanthmann aura consacré treize années de sa vie à la bonne gérance de notre Caisse de retraite, en plus des fonctions absorbantes de maître d'école. Pendant ce laps de temps considérable, M. Lanthmann se montra constamment à la

hauteur de sa tâche. Probe, zélé, consciencieux, minutieux même lorsqu'il s'agissait des intérêts de la Caisse et du corps enseignant en général, il laissera parmi nous le souvenir d'un caissier modèle. A ce titre, il aura bien mérité du corps enseignant. C'est avec plaisir que nous le conservons comme membre du Comité nouvellement élu où il exercera les fonctions de secrétaire. L'expérience qu'il a acquise comme caissier nous sera toujours précieuse et facilitera la tâche ardue de son successeur.

Au cours de l'exercice 1921, nous avons eu également le grand regret de devoir accepter la démission de deux membres très méritants du Comité de la Caisse de retraite : MM. Marcelin Berset et Joseph Crausaz. Les éminents services rendus à notre Caisse de retraite par ces deux démissionnaires ont été soulignés à juste titre dans un article paru dans le *Bulletin pédagogique*. Selon une louable tradition, MM. Berset et Crausaz ont reçu, à l'occasion de leur sortie, un modeste souvenir, la Caisse de retraite ayant à cœur de donner un démenti au proverbe qui taxe les républiques d'ingratitude.

Trente-six membres de notre Caisse de retraite, dont sept pensionnés, ont passé à la Caisse des fonctionnaires de l'Etat. Leur cas a donné lieu à une entente. Notre association a remboursé à celle des fonctionnaires le ¼ des cotisations versées par les intéressés et l'Etat. Cette opération qui, à première vue, peut sembler onéreuse, recèle plutôt d'appréciables avantages pour nous. Sans parler de l'héritage tangible des ¾ des contributions versées, avec leurs intérêts à ce jour, nous bénéficions des prestations que la Caisse aurait dû servir à des prochains retraités de marque et de poids.

Par testament du 28 décembre 1913 et du 29 novembre 1921, M. Hans Gutknecht, en son vivant député et rédacteur à Morat, a légué à la Caisse de retraite des instituteurs le montant de 3,000 francs, legs qu'il considère comme une restitution des subsides qu'il a reçus pour ses études normales. Ce chiffre se trouvera dans les comptes de 1922 ; il servira à la création d'un titre dont les intérêts seront capitalisés. Ce n'est pas la première fois, croyons-nous, que la Caisse deretraite est appelée à bénéficier à la générosité d'un testateur. M. Hans Gutknecht s'est toujours souvenu qu'il fut pendant un certain temps attelé à l'ingrate besogne de l'enseignement primaire. C'est pourquoi il demeura toujours l'ami des instituteurs et ne perdit aucune occasion de défendre nos intérêts, au sein du Grand Conseil. Honneur à la mémoire du défunt.

* * *

Le tableau récapitulatif des capitaux au 31 décembre 1921, fournit les renseignements suivants :

52 obligations hypothécaires d'une valeur de	Fr.	621 450 —
213 obligations de rachats valant.	»	161 451 55
Dépôts en banque.	»	431 081 —

Bilan de l'exercice

Capitaux.	Fr.	1 220 753 70	
Intérêts échus impayés	»	3 351 —	
Mobilier	»	1 —	
Solde en caisse de l'exercice	»	123 66	
	Total de l'actif		Fr. 1 224 229 42

Bilan comparatif.

Fortune de la caisse au 31 décembre 1921	Fr.	1 224 229 42
Fortune de la caisse au 31 décembre 1920	»	1 203 370 37
Augmentation de l'avoir	Fr.	20 525 05

Récapitulation de l'exercice

RECETTES ORDINAIRES

I. Intérêts des capitaux	Fr.	56 988 70
II. Cotisations	»	29 240 —
III. Subside de l'Etat	»	54 000 —
IV. Amendes scolaires	»	3 041 40
V. Divers	»	0 55
Total	Fr.	143 270 65

RECETTES EXTRAORDINAIRES

I. Remboursements de capitaux			Fr.	167 597 45
II. Compte de chèques			»	18 183 —
III. Amortissements hypothécaires			»	5 900 —
IV. Amortissement des cédules de rachats	Fr.	26 599 20	»	38 920 80
Annulation	»	12 361 60		
V. Divers			»	14 054 10
Total			Fr.	244 655 35

DÉPENSES ORDINAIRES

I. Pensions			Fr.	66 565 —
II. Remboursements de cotisations			»	3 294 45
III. Frais d'administration — Traitements	Fr.	4 545 90	»	7 430 65
Banque	»	2 465 15		
Frais d'admin.	»	419 70		
IV. Impôts			»	1 283 25
V. Divers			»	43 05
Total			Fr.	78 616 40

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

I. Placement de capitaux	Fr.	119 669 85
II. Prêts hypothécaires et obligat. d'Etat	»	106 500 —
III. Chèques	»	28 537 65
IV. Obligations de rachats annulées	»	12 361 60
V. Divers	»	42 247 70
Total	Fr.	309 316 80

Récapitulation

Recettes ordinaires	Fr.	143 270 65		
Recettes extraordinaires	»	244 655 35		
Total			Fr.	387 926 —

Dépenses ordinaires	Fr. 78 616 40	
Dépenses extraordinaires.	» 309 316 80	
Total		Fr. 387 933 20

Balance.

Recette de l'exerc. .	Fr. 387 926 —	Dép. de l'exerc . . .	Fr. 387 933 20
Solde exerc. préc. . .	» 130 86	Solde en caisse . . .	» 123 66
Balance	Fr. 388 056 86	Balance	Fr. 388 056 86

Quelques remarques avant de clore ce rapport :

1° Pour ce qui concerne les amortissements des obligations de rachats, la Banque de l'Etat, gérante de nos capitaux, a cru bon, en l'occurrence, d'adopter le système des *annuités constantes*. D'après ce système, il se produit pour chaque obligation, d'une part, une sensible augmentation de l'amortissement, d'autre part, une légère diminution de l'intérêt. Cette manière de faire ne changera pas la durée de l'obligation, mais elle aura l'avantage de décharger quelque peu les dernières annuités. Chacun aura lieu d'en être satisfait.

2° Nous avons souscrit au Concordat de la Banque commerciale. Le capital de 20,000 fr. reste intact ; l'intérêt, par contre, subira une diminution.

3° Pour donner satisfaction aux grincheux ou à ceux dont l'habileté consiste à s'amuser à fendre des cheveux en quatre, nous avons réparti les frais d'administration en trois rubriques distinctes aux dépenses ordinaires.

4° Le petit coup de bourse, fait sur l'instigation de M. Berset par l'achat de 57 obligations de 500 fr. de l'Etat de Fribourg 1899, nous donnerait aujourd'hui une plus-value de cours de 14,054 fr. 10 si nous les réalisons.

5° Au sujet des frais de bureau, il y a lieu de faire observer que les tarifs postaux sont élevés et que la Caisse a une forte correspondance.

* * *

Ce rapport met le point final à la période relativement courte qui va de 1917 au 1er janvier 1922, étape décisive puisqu'elle devait aboutir tôt ou tard à une profonde amélioration de notre Caisse de retraite. Avec la présente année commence une nouvelle ère d'activité pour notre association de prévoyance. Beaucoup mieux que par le passé, celle-ci sera en mesure de remplir son rôle humanitaire en assurant aux modestes éducateurs du peuple le digne couronnement d'une carrière des plus méritoires. Longue vie et prospérité à notre Caisse de retraite, tel est notre dernier mot.

Pour le Comité :

Fribourg, le 15 juin 1922,

Ph. Dessarzin, président.

LE THERMOMÈTRE

I. Matériel intuitif. — Un bocal rempli de glace, un appareil pour chauffer de l'eau, un thermomètre à mercure, à alcool et un thermomètre médical.

II. Elaboration didactique. — Analyse de l'instrument : *a)* Une *planchette* graduée ; *b)* un *tube de verre* d'épaisseur égale et très fin. (Pourquoi ?) Terminé à la base *c)* par *un réservoir* contenant le liquide ; forme du réservoir, expliquer l'utilité de ce réservoir. A l'extrémité supérieure, le tube de verre est fermé ; expliquer quand et comment il a été fermé.